

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

SYNTHESE de la Séance du 12 mars 2021

Séance ouverte à 18 h salle Baccarat

Public : 0

Présents : M. JUSTINE, M. ROGER, Mme GAROT, M. LANOUX, Mme GAUTHIER, Mme MERLIN, Mme JACQUET, Mme MEYER, M. VAUCHER, Mme BOYER, M. LEMAIRE, M. TREMBLAY, M. FOUQUETEAU.

Absent : Mme MURAT (excusée)

Absents avec procuration : Mme DANIEL (procuration à M. FOUQUETEAU).

Président de séance : M. Christian JUSTINE

Secrétaire de séance : Mme GAROT

Préalablement à la séance du Conseil Municipal, il est procédé au tirage au sort de 3 administrés de Muides-sur-Loire, qui seront proposés pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2022.

Ont été tirés au sort :

- SALINIERE Delphine Christiane Eléonore
- LE FUR Michèle Françoise (nom marital SABRE)
- THIBAULT Robert Ernest

Le Maire, Monsieur JUSTINE Christian ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour du 12 mars 2021. Il demande s'il y a des questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2021

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 contre, 1 abstention.

- Approuve le procès-verbal sans observation.

Délibérations municipales

I – Approbation des Comptes Administratifs de 2020 (Commune, Assainissement, Camping)

Le Maire s'étant retiré pour le vote,

Le Conseil Municipal, approuve les différents comptes administratifs de 2020 avec les résultats suivants :

Budget Général : Exprimés : 14	POUR : 12	CONTRE : 2	ABSTENTION : 0
• Section de Fonctionnement :	excédent :	855 237.36 €	
• Section d'Investissement :	déficit :	11 529.94 €	
• Restes à réaliser :	dépenses :	139 107.00 €	
• Restes à réaliser :	recettes :	14 912.00 €	

Budget d'Assainissement : Exprimés : 14	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
• Section d'Exploitation :	excédent :	5 894.16 €	
• Section d'Investissement :	excédent :	66 951.88 €	
• Restes à réaliser :	dépenses :	0.00 €	
• Restes à réaliser :	recettes :	202 300.00 €	

Camping municipal : Exprimés : 14	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
• Section d'Exploitation :	excédent :	46 467.04 €	
• Section d'Investissement :	excédent :	7 994.91 €	
• Restes à réaliser :	dépenses :	néant.	
• Restes à réaliser :	recettes :	néant.	

Le maire précise que le Camping dispose de son propre budget sa gestion est séparée des comptes de la commune. Les ventes de nuitées permettent son auto gestion.

II – Approbation du Compte de Gestion 2020 du Trésorier (Commune, Assainissement, Camping)

Après avoir entendu et vérifié les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Considérant que toutes les opérations sont justifiées, **Le conseil Municipal, Approuve le compte de gestion**

à :	Commune :	Vote POUR : 12	CONTRE : 2	ABSTENTION : 0
	Assainissement :	Vote POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
	Camping :	Vote POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

III – Recrutement d'agents saisonniers pour le camping municipal.

Recrutement de deux agents contractuels pour faire face à des nécessités de service sur des emplois non permanents dans le cadre de besoins ponctuels liés à un accroissement saisonnier d'activité, au sein du camping municipal d'avril à septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide le recrutement de deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au vu de l'article 3-2° alinéa pour accroissement saisonnier d'activité (limité à 6 mois sur une même période de 12 mois)

IV – Mise en place du télétravail

Présentation du projet de mise en place du télétravail en dehors de l'autorisation de télétravail en période de pandémie. Le Maire informe que ce projet a été présenté au conseil du 03 juillet 2020 et devait être validé par le Comité Technique du Centre de Gestion du Loir et Cher.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Loir et Cher en date du 11/02/2021,

le conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les modalités de mise en place du télétravail pour l'ensemble des agents de la Commune.

V – Création d'un terrain multisports – demande de subventions DETR, DDCSPP41 au département et Fonds de Concours à la CCBVL.

Réalisation d'un terrain multisports (de dimension 14.8m x 26.4m) afin d'accueillir les activités sportives (basket, football, handball, volley). Lieu de pratique sportive pour tous, de rencontre, un lieu convivial qui devra s'intégrer dans l'environnement.

La dépense totale est estimée à 42 963.50 € euros HT, la recette escomptée par la D.E.T.R., au titre de la création d'un équipement sportif, est de 21 482.00 € euros, la recette départementale escomptée par la DDCSPP41, au titre de la création d'équipement sportif de proximité en accès libre, est de 2 148.00 € euros et la recette escomptée par la CCBVL au titre du fond de concours, est de 10 741.00 €. Il resterait donc à la charge de la commune 8 593.00 € euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet et sollicite les subventions et le fond de concours.

VI – Travaux d'installation d'une cellule sanitaire (toilettes automatiques publiques).

Monsieur le Maire informe que la commune n'est pas équipée de toilettes publiques et présente le projet d'installation de toilettes publiques automatiques avec accès PMR, Place de la Libération.

Le financement de ce projet sera prévu au budget primitif 2021 de la commune en section d'investissement. La dépense totale est estimée à 25 750.000 € euros HT, soit 30 900.00 € euros TTC.

Le Maire sollicite l'autorisation de déposer une déclaration préalable pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet de réalisation comme indiqué ci-dessus et **autorise** le maire à déposer une déclaration préalable pour l'aménagement de toilettes publiques automatiques, Place de la Libération.

VII – Travaux d'éclairage public Rue Nationale – Demande de subvention au SIDELC.

Présentation du projet de renouvellement d'installation d'éclairage public de part et d'autre de la place de la Libération, rue Nationale, rentrant dans le cadre du programme d'aide à l'éclairage public du SIDELC et propose de solliciter auprès du SIDELC une aide financière pour sa réalisation.

Le montant des travaux de cette opération s'élève à 11 818.50 € HT, soit 14 182.20 € TTC et le financement de cette opération sera prévu au budget primitif 2021 de la Commune en section d'investissement.

La dépense totale est estimée à 11 818.50 € euros HT, soit 14 182.20 € euros TTC. La recette escomptée par le SIDELC au titre de l'éclairage public représente 40% du coût HT plafonné, calculée sur la base du devis présenté, serait de 3 426.00 € euros. Il resterait donc à la charge de la commune 8 392.50 € euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de renouvellement et création d'installation d'éclairage public rue Nationale comme indiqué ci-dessus et **autorise** le Maire à présenter une demande d'aide financière au SIDELC.

VIII – Camping – Fourniture et pose de portails

Installation d'un ensemble portail et portillon à l'entrée du camping. Le financement de ce projet sera prévu au budget primitif 2021 du camping en section d'investissement. La dépense totale est estimée à 8 675.68 € euros HT, soit 10 410.81 € euros TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet de réalisation d'installation de cet ensemble de portails au camping municipal pour un montant total de 8 675.68 HT, soit 10 410.81 € TTC,

IX – Renouvellement du contrat de location et maintenance photocopieur Mairie TOSHIBA

Présentation de la proposition financière faite par TOSHIBA Centre pour le remplacement du photocopieur de la mairie, en contrat de location et maintenance. Pour information, le contrat de location de l'actuel photocopieur de la mairie arrivera à terme le 29 décembre 2022.

Nouvel équipement plus performant et transfert du photocopieur actuel à l'étage de la Mairie. Le coût global de l'ensemble de la location et de la maintenance pour le photocopieur sera plus avantageux, soit 486.00 € HT mensuel, comprenant les contrats d'entretien, le coût des copies couleur et noir et blanc et la maintenance réseau (économie annuelle prévue de 2 668.56 € TTC). Maintien du photocopieur actuel pour un montant de 486.00 € HT annuel, comprenant uniquement le contrat d'entretien et la maintenance réseau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition financière faite par TOSHIBA Centre pour la location d'un nouveau photocopieur et le transfert du copieur existant.

X – Autorisation de signer une convention pour l'implantation d'un écran d'informations communales – Epicerie de Muides-sur-Loire

Présentation du projet d'implanter un écran et deux clés USB, propriétés de la commune, à l'épicerie de Muides-sur-Loire afin d'y diffuser uniquement des informations communales et qu'il soit visible de la place de la Libération.

Il convient d'établir une convention avec le gérant de l'épicerie de Muides-sur-Loire afin de définir les modalités d'occupation d'un emplacement ainsi que les règles de diffusion des informations. Une redevance annuelle d'un montant de 300.00 € TTC pour l'utilisation de l'emplacement de l'écran et de la consommation électrique sera versée par la commune à l'épicerie de Muides-sur-Loire.

Le Maire donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet pour l'implantation d'un écran de diffusions d'informations et deux clés USB à l'épicerie de Muides-sur-Loire et **autorise** le Maire à signer la convention correspondante.

XI – Autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public – Antenne Free mobile

Présentation d'un nouveau dossier FREE MOBILE pour l'installation d'un antenne relais prenant en compte les recommandations de l'ABF suite à avis défavorable, à savoir, baisse de la hauteur de l'antenne de 6 m. Ce nouveau dossier a fait l'objet d'une nouvelle consultation à la Mairie, sur le site internet communal et auprès des administrés avec la mise à disposition d'un cahier de doléances.

Signature d'une convention pour la mise à disposition d'un terrain, d'une durée de 12 ans pour l'installation d'une antenne relais, située sur une parcelle de terrain à l'ancienne décharge 'Les Ballois' de 67 m², cadastrée section ZA 57, propriété de la commune.

La Commune percevra un loyer de 3 500.00 € euros TTC annuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 11 voix pour, 1 contre, 2 abstentions, accepte l'implantation

de l'antenne sur la parcelle communale ZA 57 et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec Free Mobile et tous documents afférents à ce dossier.

XII – Autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public de commerce saisonnier pour l'installation d'une crêperie à Muides-sur-Loire

Il est exposé à l'assemblée la demande pour l'implantation temporaire d'une cabane à crêpe (bungalow de 16 m² ainsi qu'un espace de 30m² autour du bungalow pour l'accueil des clients) sur le domaine public communal afin de pratiquer une activité de commerce saisonnier sédentaire de restauration rapide sur place ou à emporter (crêpes salées et sucrées, glaces, gaufres, omelettes, boissons fraîches non alcoolisées, café smoothies), située à proximité du camping municipal Bellevue pour la période du 1^{er} avril 2021 au 18 septembre 2021.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition, à titre onéreux doit être conclue soit pour un montant total de 300.00 € TTC par mois, comprenant la location de l'emplacement et les charges fixes (eau et électricité).

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions ci-dessus énumérées, **autorise** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XII – Programmation d'un Spectacle Théâtral- Compagnie Toutes Directions « Tango Carné »

« La commission « cadre de vie » propose au Conseil Municipal une manifestation de spectacle vivant dans le cadre de la saison culturelle 2021.

Représentation « Tango Carné » par la Compagnie Toutes Directions. Spectacle théâtral chanté et dansé, entièrement dédié au Tango Argentin / Création 2020-2021.

Date prévisionnelle de représentation le **23 octobre 2021** à la salle polyvalente de Muides-sur-Loire. Le prix de cette représentation s'élève à 1 850.00 TTC, la Compagnie Toutes Directions percevra une subvention à hauteur de 1 200.00 € par le département, reste à la charge de la Commune 650.00 €.

Les défraiements pour le transport (2 voitures aller et retour (de Saint-Laurent-Nouan-41 au lieu du spectacle), la déclaration et les frais de la SACEM ainsi que les frais de restauration pour 6 personnes restent à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de programmation du spectacle « Tango Carné » et **décide** d'organiser cette manifestation.

XIII – Acquisition d'un nouveau tracteur – Financement Crédit Agricole Val de France

Monsieur le Maire présente le projet de remplacement du tracteur et informe que l'actuel tracteur a une quarantaine d'années, le tracteur tondeuse John DEERE à 22 ans et que les coûts d'entretien et de réparations de ces matériels deviennent coûteux à la commune.

Il propose d'acquérir un nouveau tracteur option tonte et sableuse. Un cahier des charges a été établi et quatre devis ont été étudiés. Le choix s'est porté sur l'entreprise NEW HOLLAND pour un montant de 46 500.00 € euros HT, soit 55 800.00 € euros TTC. Possibilité de financement de cet équipement par le Crédit Agricole Val de France pour le montant HT, soit 46 500.00 € au taux de 0.49 % et pour le montant de la TVA, soit 9 300.00 € au taux de 0% sur 5 ans (2021-2025) avec échéance annuelle. Première échéance à la livraison du tracteur.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet d'acquisition d'un nouveau tracteur et **accepte** le financement comme indiqué ci-dessus.

Informations diverses

Acquisition d'un désherbeur thermique

Proposition de l'entreprise EQUIP'JARDIN pour l'achat d'une nouvelle génération de désherbeur professionnel qui fonctionne au gaz pour un montant 2 640.00 € euros HT, soit 3 168.00 € euros TTC.

Le conseil municipal valide la proposition ci-dessus.

Tarif ramassage de chien errant (courrier)

Suite au courrier de réclamation concernant les tarifs de ramassage de chien errant, les tarifs 2021 ayant été voté, le Conseil Municipal propose une réflexion sur ce tarif lors du vote des tarifs 2022 et propose un étalement du paiement en 5 fois à payer à la trésorerie de Mer.

Ville propre

Rassemblement le dimanche 14 mars 2021 de 9 h à 11 h

Point sur les commissions

Commission cadre de vie sur les projets 2021 :

- Terrain de pétanque.
- Restauration du grillage à côté du panneau de basket.
- École :
 - Mise en place par la CCBVL à la cantine de repas avec des produits locaux,
 - Fermeture d'une classe. Manifestation ce samedi à Blois,
 - Pose du sol sur le terrain Air Bad en avril.
- Fleurissement sur le thème « Vélo fleuri ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FOUCQUETEAU, pour Madame DANIEL informe sur les problèmes de circulation route de Sologne.

Le Maire indique que les travaux sont terminés, reprise normale de la circulation. Il informe également que la circulation est compliquée au Pont (non-respect du code de la route, poids lourds qui bousculent les plots) et indique qu'une demande de signalétique à l'entrée de Mer a été faite.

Monsieur FOUCQUETEAU souhaite savoir où en est le plan de sauvegarde.

Le Maire répond que c'est en cours.

Madame BOYER demande des informations sur la vaccination au COVID-19.

Le Maire indique que les médecins et pharmaciens vaccinent et qu'il faut se rapprocher d'eux.

Monsieur TREMBLAY annonce que le projet pour la réalisation d'une boîte à livres sera réalisée par un administré. Les fournitures seront payées par commune.

Séance levée à 20 H 25

Muides-sur-Loire le, 12 mars 2021

La Secrétaire de Séance,
Maryline GAROT



Le MAIRE,
Christian JUSTINE

